

L'année 2019 tire à sa fin et, comme chaque année, il est judicieux de prendre un moment dans nos vies bien chargées pour regarder un peu vers l'arrière et dresser un bilan des réalisations accomplies au cours des 12 derniers mois. Une période de réflexion nécessaire pour faire le point sur nos nombreux bons coups et aspects à améliorer et pour établir les grandes orientations qui guideront nos actions en 2020.

L'action n'a pas manqué en 2019 à NDIP, et ce, sur tous les plans de la vie municipale. Au chapitre des infrastructures, d'importants travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc ont été réalisés sur un tronçon du boulevard Perrot, et des sommes notables ont été investies pour la rénovation des stations de pompage sur notre territoire. Nous poursuivons la réalisation de notre programme d'entretien pour maintenir en bon état l'ensemble de nos infrastructures, en profitant toujours au maximum des subventions gouvernementales pour limiter l'impact sur les finances de la ville. Sur le plan des événements, 2019 a été une année charnière. La Ville a pris la relève de l'organisation du Festival de la S.O.U.PE. de Vaudreuil-Soulanges et a accueilli l'Orchestre Métropolitain et son célèbre chef, Yannick Nézet-Séguin, pour un concert gratuit dans le cadre enchanteur du Parc historique de la Pointe-du-Moulin. Ces événements contribuent à faire rayonner Notre-Dame à l'échelle régionale, tout comme l'offre accrue de croisières thématiques et de navettes fluviales reliant le quai Brideloup et les villes de Beauharnois et de Pointe-des-Cascades.

Nous sommes également fiers de l'adoption de la Politique de l'arbre et du nouveau Règlement sur le colportage, des mesures importantes pour renforcer la qualité de vie dont nous profitons tous et toutes à Notre-Dame. En 2020, nous poursuivrons notre travail toujours avec l'objectif de faire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot une ville où il fait bon vivre et qui fait la fierté de ses résidents.

En terminant, au nom des membres du conseil municipal, je vous souhaite de passer une belle période des Fêtes entourés de vos êtres chers. Au plaisir de vous retrouver en 2020!

Danie Deschênes

# LA VIE À NDIP 🎉

## **COMALERTE**

Pour améliorer les communications avec les citoyens en situation d'urgence, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'est dotée de ComAlerte, un système qui peut joindre les résidents perrotdamois de façon rapide et efficace pour vous informer ou alerter en cas d'urgence. Ce service est offert sur une base volontaire seulement. Pour en bénéficier, vous devez absolument vous inscrire en remplissant un court formulaire en ligne à l'adresse ndip.omnivigil.com. Les renseignements recueillis demeureront strictement confidentiels, et les données serviront uniquement dans à un contexte d'alerte et de sécurité civile.

Cet outil s'ajoute aux mesures déjà mises en place par la Ville pour communiquer avec les Perrotdamoises et Perrotdamois, telles que le nouveau site Web, la page FB, l'infolettre Moulin à paroles, le bulletin Quoi de neuf, les panneaux électroniques, etc. Pour rester au fait de l'actualité municipale, abonnez-vous à l'infolettre mensuelle et visitez régulièrement le site web au www.ndip.org

### **DOSSIER** 1

#### Consommation d'eau raisonnable et lutte contre les fuites

Les Québécois sont de grands consommateurs d'eau. En moyenne, chaque personne consomme plus de 400 litres d'eau chaque jour, soit deux fois plus que les Européens. Face à l'abondance apparente de cette ressource, il est facile d'en faire une utilisation excessive ou de la gaspiller. Savez-vous qu'environ 150 litres coulent du pommeau pendant une douche de 10 minutes? Que 20 L sont utilisés chaque fois que vous tirez la chasse d'eau d'une toilette traditionnelle (6 L pour les toilettes à débit réduit)? Les fuites d'eau sont aussi une cause fréquente de gaspillage. Savez-vous qu'une chasse d'eau qui fuit et un robinet qui laisse passer un filet peuvent entraîner un gaspillage de 600 litres et de 300 litres d'eau, respectivement, par jour. Puisque la forte consommation d'eau a des impacts environnementaux et entraînent des coûts importants pour les infrastructures municipales, la Ville vous invite à examiner vos habitudes pour déterminer si certaines économies pourraient être faites en modifiant quelques comportements simples.

Chaque année, en payant vos taxes municipales en tant que propriétaires perrotdamois, vous déboursez une compensation pour le traitement et la distribution de l'eau. Ce montant vous permet d'utiliser annuellement jusqu'à 250 mètres cubes (ou 250 000 litres) d'eau sans frais additionnels. Si, suite à la transmission de la lecture de votre compteur d'eau, votre consommation annuelle excède 250 mètres cubes, une taxe additionnelle sur l'excédent est imposée. Cette mesure vise à vous encourager à économiser l'eau potable autant que possible en utilisant cette ressource précieuse de façon raisonnable.

## À LA VILLE

En avril 2019, la Ville a créé un poste temporaire de technicien en environnement pour assurer la prise en charge de la Ligne verte et la mise en œuvre de la Politique de l'arbre. Compte tenu des besoins de la Ville en matière d'environnement dans le contexte de la gestion des matières résiduelles et de la lutte aux changements climatiques, le conseil juge opportun que ce poste devienne un poste permanent. À compter de janvier 2020, Daniel Girard continuera à agir à titre de technicien en environnement et à faire profiter les Perrotdamoises et Perrotdamois de ses compétences sur les enjeux environnementaux.

### MOULIN À PAROLES

Près de 2500 résidents de NDIP sont maintenant abonnés au Moulin à paroles et profitent de ce mode de correspondance rapide, écologique et économique puisqu'il permet à la Ville de réduire considérablement les coûts engendrés par nos différentes publications imprimées.

#### Pour s'abonner, rien de plus simple!

- **1 -** Visitez le ndip.org.
- **2 -** Entrez votre adresse courriel dans la zone prévue.
- **3 -** Cliquez sur le bouton **S'inscrire**.
- $\hbox{\bf 4-} Un courriel de confirmation vous sera \ alors transmis. \\$

#### Merci de nous aider à communiquer plus efficacement avec vous!

## **DOSSIER** 2

#### Projets domiciliaires et coupe d'arbres

Chaque fois qu'un nouveau projet domiciliaire est lancé à NDIP, la Ville reçoit un lot de commentaires lui reprochant d'autoriser la construction de nouvelles habitations et la coupe d'arbres qui en découle inévitablement. Puisque ces terrains ne sont pas la propriété de la Ville, le conseil ne peut pas refuser l'octroi d'un permis de développement si le zonage prévoit un usage résidentiel et si le propriétaire respecte la réglementation municipale. Le conseil refuse systématiquement les projets qui ne répondent pas aux normes réglementaires. Chaque demande de projets domiciliaires est examinée minutieusement par le Service de l'urbanisme, et le permis est accordé si tout est conforme à la réglementation.

Ceci étant dit, comme il est stipulé dans la Politique de l'arbre, les boisés matures sont une « plus-value » pour les projets de développement de tous genres. Des exigences et conditions préalables sont donc fixées pour obliger les promoteurs à préserver de façon optimale le couvert boisé lors de la planification de leurs projets. Il en est de même à l'étape de la construction. Une vérification systématique de tous les chantiers de construction est effectuée pour valider la mise en place de l'ensemble des mesures de protection exigées. Ces mesures permettent de conserver un maximum d'arbres matures présents sur les sites à développer. Le conseil est très conscient que le déboisement est un enjeu délicat. Certains résidents ont la chance de vivre près d'un boisé. Toutefois, ce terrain ne leur appartient pas, et le propriétaire de ce terrain a le droit de développer, tout comme le promoteur qui a construit leur propre maison à NDIP.

## POUCE **VERT**

Depuis la confirmation de l'infestation d'agrile du frêne dans notre région, la Ville de Notre-Dame a choisi de ne pas traiter les frênes malades et plutôt de les abattre et de les remplacer par différentes essences d'arbres pour maintenir la canopée qui caractérise les paysages perrotdamois. Depuis 2015, plus de 207 frênes ont été abattus sur des terrains publics et remplacés par autant d'arbres de différentes essences. La Ville a aussi planté 132 arbres à proximité de frênes moins touchés par l'agrile. L'objectif de cette stratégie est que les arbres de remplacement soient assez matures pour maintenir la canopée lorsque l'abattage des frênes sera rendu nécessaire.

En 2020, la Ville prévoit abattre 150 frênes et planter 80 arbres de remplacement, soit au total 357 frênes abattus et 419 arbres plantés depuis 2015.

## RENSEIGNEMENTS 2

**ACTUALITÉ DE LA VIE MUNICIPALE** 

ndip.org - facebook.com/villedendip
SUIVEZ VOTDE MAIDESSE

facebook.com/mairessedaniedeschenes